

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N° 000021 /AONO/MINDCAF/CIPM/2019 DU 11 0 MAI 2019

Pour les travaux de construction de la résidence du Président du Conseil Constitutionnel sise à Bastos

Financement : Budget du MINEPAT, Exercices 2018 et 2019

Ligne d'imputation budgétaire : 94 709 07 110000 2209

1. Objet

Dans le cadre du Développement du Patrimoine de l'Etat, le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de la résidence du Président du Conseil Constitutionnel sise à Bastos.

2. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, spécialisées dans le domaine des travaux publics et jouissant de capacités juridiques, financières et techniques suffisantes.

3. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget du MINEPAT, exercices 2018 et 2019.

BUDGET PREVISIONNEL (EN FCFA) : 272 659 992 (deux cent soixante-douze millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze).

4. Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- les travaux de béton armé
- les travaux de maçonnerie
- les travaux de menuiserie bois, métallique et alu
- les travaux de peinture
- les travaux de plomberie sanitaire
- les travaux d'électricité
- les travaux de charpente et couverture

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières sis à l'Immeuble Ministériel N°2, porte 102, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Trésor Public.

7. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics du MINDCAF, au plus tard le 3 JUIN 2019 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

3 JUIN 2019



« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
 N° _____ /AONO/MINDCAF/CIPM/2019 DU _____ POUR LES TRAVAUX DE
 CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
 SISE A BASTOS,
 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et authentifiée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, valable pendant cent vingt (120) jours après la date limite de dépôt des offres, d'un montant de 5 453 200 (cinq millions quatre cent cinquante trois mille deux cents) FCFA.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres ou être valide pour l'exercice budgétaire en cours.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le _____ à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINDCAF, dans la salle des conférences du MINDCAF à la porte N°235, sise au 2^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N°2.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

10. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières pour la réalisation des travaux est de huit (08) mois.

11. Critères éliminatoires

- non-conformité ou l'absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres ;
- documents falsifiés ou fausses déclarations ;
- non-satisfaction à au moins 4/5 des critères de qualification ;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

12. Critères de qualification

Les critères essentiels renseignent sur la qualification technique des candidats.

12.1 Evaluation des offres techniques

Les offres techniques seront évaluées de façon binaire et en fonction des critères de qualification ci-après :

N°	CRITERES DE QUALIFICATION	OBSERVATIONS
I	La capacité financière du soumissionnaire	02 sous-critères
II	Les références de l'entreprise	02 sous-critères
III	Le personnel d'encadrement	10 sous-critères
IV	L'organisation du chantier et le planning d'exécution des travaux	06 sous-critères
V	L'attestation de visite de site	01 sous-critère

12.2 Mode d'attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Visite du site

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa proposition technique, une attestation de visite de site signée sur l'honneur par celui-ci. Les visites du site commenceront une semaine à partir de la date de publication du présent avis d'appel d'offres et auront lieu tous les mercredis entre 13 heures et 15 heures 30.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières sis à l'Immeuble Ministériel N°2, porte N°102, dès publication du présent avis.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

Ampliations:

- MINMAP (pour suivi)
- ARMP (pour publication et archivage)
- CIPM/MINDCAF (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés Publics (pour archivage)
- SOPECAM (pour publication)

Prorogé, le 11 0 MAI 2019
LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET
DES AFFAIRES FONCIERES
Le Ministre
Henri Eyébe Ayissi